

REPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE D'ANGRES
PROCES VERBAL
DU
Conseil Municipal du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mme Anouck BRETON Maire, à la suite de la convocation du 11 février 2025 adressée individuellement à chaque conseiller en exercice, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Étaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

Mme ROGER-COUPIN Maryse ayant donné pouvoir à Mme BRETON Anouk
Mme TURLA Liliane ayant donné pouvoir à Mme WOJCIECHOWSKI Annie
Mme PODSIADLY Marie-Emilie ayant donné pouvoir à M. GLORIAN Jean-François
Absents : LACAILLE Daisy, GALVAIRE Romain, DELORY Isabelle, DECOOPMAN Rodolphe.

Mme CHAUMERET Angélique est élue secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2024
2. Rapport Orientations Budgétaires 2025
3. Ouverture des Crédits d'Investissements pour l'Exercice 2025
4. Vente d'un terrain correspondant à la parcelle cadastrée AK 409 résidence la Maisonneraie du Bois des Bruyères
5. Vente d'un terrain correspondant à la parcelle cadastrée AH 1077 rue des Colombes (La Cité des BRUYERES).
6. Déclassement de 71 m2 du Domaine Public – (bande d'espaces verts contigüe à la parcelle cadastrée ZC 259).
7. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
8. Convention de partenariat entre la Médiathèque Municipale l'Embellie et le Département du Pas-de-Calais pour l'accès aux services offerts par la Médiathèque Départementale.
9. Actualisation du tableau des effectifs 2025
10. Création de poste d'agent de maîtrise suite à départ en retraite
11. Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents
12. Recrutement d'un alternant en contrat d'apprentissage
13. Avenant n°2 au Contrat de Chauffage avec la société IDEX
14. Renouvellement de l'adhésion à l'association « Vacances Ouvertes ».
15. Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police répartition 2025 concernant des travaux de sécurisation de la rue Georges Clémenceau.

Lecture des décisions :

- De la Décision n°2024 -102 à la Décision n° 2024-109
- Et de la Décision n°2025-01 à la Décision n°2025- 26

1 . Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2024

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2024.

DELIBERATION N°2 :

OBJET : Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se réunir pour organiser un Débat à partir du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 détaillé et prévisionnel, au minimum huit semaines avant le vote du budget primitif 2025.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en Conseil Municipal par Madame la Maire pour l'année 2025 est adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

DELIBERATION N°3

Objet : Ouverture des Crédits d'Investissements pour l'Exercice 2025

Jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, sur autorisation de l'organe délibérant, la collectivité peut liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Madame la Maire propose l'ouverture des crédits suivants :

Chapitre	Libellé	Budget 2024	Ouverture de Crédits 2025 (25%)
20	Immobilisation incorporelles	35 751.00 €	8 937.00 €
21	Immobilisations Corporelles	554 833 €	138 708.00 €
23	Immobilisations en cours	3 259 244 €	814 811.00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ouverture des crédits proposés.

DELIBERATION N°4

Objet : Vente d'un terrain correspondant à la parcelle cadastrée AK 409 résidence la Maisonnerale du Bois des Bruyères.

Une demande d'acquisition de la parcelle AK 409 de 136 m2 a été formulée par les propriétaires de la parcelle AK 284 pour la désenclaver et la rendre constructible.

Madame la Maire explique la procédure réglementaire qui a été engagée pour présenter au Conseil Municipal le projet de vente de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la vente de la parcelle AK 409.

DELIBERATION N°5

Objet : Vente d'un terrain correspondant à la parcelle cadastrée AH 1077 rue des Colombes (La Cité des BRUYERES).

Une demande d'acquisition de la parcelle AH 1077 appartenant à la ville (rue des Hirondelles) a été formulée.

Madame la Maire indique que toutes les conditions sont rassemblées pour proposer la vente du terrain cadastré AH 1077 au Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la vente de la parcelle AH 1077.

DELIBERATION N°6

Objet : Déclassement de 71 m2 du Domaine Public – (bande d'espaces verts contigüe à la parcelle cadastrée ZC 259).

Une demande d'acquisition de 71 m2 de terrain classé dans le domaine public de la ville, contigüs à la parcelle ZC 259 correspondant au 7 chemin d'Aix a été formulée.

Il convient de déclasser les 71 m2 concernés du domaine public de la commune pour procéder à la cession. Ce déclassement est dispensé d'enquête publique dans la mesure où il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le déclassement de ce terrain.

DELIBERATION N°7

Objet : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Une nouvelle action « Mieux grandir ensemble », fait l'objet d'une demande d'accompagnement financier de la CAF. En effet, elle s'inscrit pleinement dans les objectifs visant l'amélioration des relations parents/enfants.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le dépôt de la demande de subvention pour concrétiser ce projet.

DELIBERATION N°8

Objet : Convention de partenariat entre la Médiathèque Municipale l'Embellie et le Département du Pas-de-Calais pour l'accès aux services offerts par la Médiathèque Départementale.

Dans le cadre du nouveau schéma départemental de développement de la lecture Publique 2024-2028, la convention de partenariat avec la médiathèque départementale doit être renouvelée pour continuer à bénéficier de toutes les prestations offertes par le service de lecture public du département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la signature de la convention de partenariat.

DELIBERATION N°9

Objet : Actualisation du tableau des effectifs au 1^{er} Janvier 2025

Madame la Maire propose d'actualiser le tableau existant des effectifs du personnel titulaire.

A cette fin, elle présente au Conseil Municipal les éléments constitutifs de ce dossier pour en délibérer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'actualisation du tableau des effectifs 2025.

DELIBERATION N°10

Objet : Création de postes d'agents de maîtrise suite à un départ en retraite

Suite au départ en retraite d'un agent du service technique, Madame la Maire propose à l'assemblée de créer 2 postes d'agents de maîtrise territoriaux principaux.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de ces deux postes.

DELIBERATION N°11

Objet : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour les CLSH et le CAJ

Il est nécessaire de renforcer les effectifs en période estivale pour encadrer les enfants et adolescents des Centres de Loisirs et du CAJ .

A ce titre, au maximum 25 emplois à temps complet doivent recrutés pour exercer les fonctions d'animateur ou directeur du CLSH et aux CAJ.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces recrutements.

DELIBERATION N°12

Objet : Recrutement d'un alternant en contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 révolus ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Madame la Maire propose de créer un poste en contrat d'apprentissage pour le service communication de la ville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipale approuve à l'unanimité ce recrutement.

DELIBERATION N°13

Objet : Avenant n°2 au Contrat de Chauffage avec la société IDEX

Par la délibération en date du 28 juillet 2022, la société IDEX Energie a obtenu le contrat de fournitures et de services pour l'exploitation et l'entretien des installations de chauffage des bâtiments de la ville. Un avenant n°1 au contrat IDEX pour le partage de la part d'augmentation du prix de l'énergie a été signé après le cm du 13/10/2022.

Actuellement différentes modifications du contrat initial deviennent nécessaires pour l'actualiser :

Modifications introduites par le présent avenant sont les suivantes :

- Ajout d'une VMC double flux à la crèche que la société doit prendre dans son contrat d'entretien.
- Ajout de 400m2 supplémentaires puisque les salles MILLIAT et LATOSI sont maintenant reliées à la même chaudière

L'avenant n°2 a une incidence financière sur le montant du marché public initial :

Montant de l'avenant :

- Montant P2 : 170,00 € HT
- % d'écart introduit par l'avenant : + 0,50%

Montant Initial du marché

- Montant P2 : 21 909,24 € HT
- Montant P3: 12 044,27 HT
- Montant P2 et P3 : 33 953,51€HT
Option P1 levée

Nouveau montant du marché public suite à l'avenant n°2 :

- Montant P2 : 22 079,24 € HT (+170,00€)
- Montant P2 et P3: 34 123, 51€ HT
- Option P1 levée : inchangée

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame la maire à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise IDEX.

DELIBERATION N°14

Objet : Signature de la charte d'engagement avec l'association « Vacances Ouvertes »

La commune doit faire acte de candidature par la signature d'une convention d'engagement 2025, en s'acquittant de l'adhésion à « Vacances Ouvertes » d'une part et d'une participation forfaitaire représentant l'engagement financier global d'autre part, pour continuer à bénéficier d'un accompagnement pour l'ensemble des projets de cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, la signature de la charte

d'engagement avec l'association « VACANCES OUVERTES ».

DELIBERATION N°15

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police répartition 2025 concernant des travaux de sécurisation de la rue Georges Clémenceau

Madame la Maire propose à l'Assemblée de solliciter une aide financière au Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police pour des travaux de sécurisation de la rue Clémenceau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police répartition 2025.

LECTURE DES DECISIONS :

DECISION 2024 -102

Objet : Renouvellement d'abonnement à « TEAM VIEWER PREMIUM » pour la période de 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025. (Signature électronique)

Le montant de l'abonnement est de 790,80 euros HT

DECISION 2024 -103

Objet : Contrat avec la société « ORANGE BUSINESS SERVICES » pour l'achat d'un téléphone avec abonnement « Performance Entreprises » de 24 mois.

Le montant du téléphone s'élève à 169,90 euros et le tarif de l'abonnement à 32,20 euros par mois pendant 24 mois.

DECISION 2024 -104

Objet : Admission en non-valeur

Titre 663 de 2020 : montant de 25.00 €. (= recette impayée que la Perception n'a pas pu récupérer.)

DECISION 2024 -105

Objet : Avenant n°2 au Marché de travaux de rénovation énergétique et mise aux normes de la salle Multi activités Léon LATOSI

La société « SAS EFFET D'O, titulaire du marché a fait l'objet d'une opération de fusion- absorption par la société HERVE THERMIQUE à compter du 31 octobre 2024.

Ainsi, la société HERVE THERMIQUE reprend l'intégralité des droits et obligations de la société SAS EFFET D'O dans le cadre du marché de rénovation énergétique et mise aux normes de la salle Multi activités Léon LATOSI

Dans ce cadre l'avenant n°2 du lot 4 de substitution : Chauffage – Ventilation dans le cadre du marché de la rénovation thermique et mise aux normes de la salle Multi activités Léon LATOSI a été signé.

Pas de modification du montant financier du marché.

DECISION 2024 -106

Objet : Contrat d'abonnement annuel avec la société « CLISS XXI » pour l'hébergement, l'assistance et de maintenance de logiciels libres du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Le montant de ce contrat d'abonnement annuel est de 7 488,00 € HT

DECISION 2024 -107

OBJET : DECISION DE VIREMENT DE CREDITS NUMERO 6

Afin de réajuster les lignes budgétaires sans dépenses nouvelles.

DECISION 2024 -108

Objet : Contrat avec la société « ORANGE BUSINESS SERVICES » pour un abonnement téléphonique « Performance Entreprises » de 24 mois.

Le montant de l'abonnement à 32,20 euros par mois pendant 24 mois.

DECISION 2024 -109

Objet : Reprise d'une provision pour créances douteuses.

La provision pour créances douteuses de 25 euros au titre de 2024 a été créée par émission d'un titre d'ordre mixte de 25 euros au compte 7817.

DECISION 2025-1

Objet : Contrat avec l'Association « COMPAGNIE PROTOTYPE » pour la réalisation d'une « Murder Party » Intitulée : *Inauguration Funeste*.

Le montant de cette prestation s'élève à 1 300 euros HT

DECISION 2025-2

Objet : Contrat avec la production « LIMOUZART-SCOP ARL » pour une représentation d'artiste « GOVRACHE » le 20 Juin 2025

Le montant de la prestation s'élève à 1 500 euros HT

DECISION 2025-3

Objet : Convention de Formation Professionnelle ECF Agence MALBRANCQ pour le permis remorque (B 96).

Le montant de la prestation s'élève à 564, 67 HT

DECISION 2025-4

Objet : Tarif de participation forfaitaire des familles pour le centre de loisirs sans hébergement 12-17 ans des vacances d'hiver 2025- Aucune augmentation

	Tarif semaine
Jusqu'à 5 100 €	30€
De 5 101 à 6 900 €	35 €
De 6 901 à 10 500 €	40 €
Au-delà de 10 500 €	45 €

DECISION 2025-5

Objet : Tarif de participation forfaitaire des familles pour le centre de loisirs sans hébergement 4-13 ans des vacances d'hiver 2025- Aucune augmentation

	Tarif semaine
Jusqu'à 5 100 €	35€
De 5 101 à 6 900 €	40 €
De 6 901 à 10 500 €	50 €
Au-delà de 10 500 €	65 €

DECISION 2025-6

Objet : Contrat avec la Compagnie « LA BELLE HISTOIRE » pour une prestation « MEL 43 ans toutes ses dents » le 15 mars 2025 dans le cadre du dossier Politique de la ville « Dé préjugeons-nous ».

Le montant de la prestation s'élève à 1 515 euros HT

DECISION 2025-7

Objet : Contrat avec la société « SWANK FILMS DISTRIBUTION » pour des projections de films au Moulin de Tous

Le montant du contrat s'élève à 850,00 euros HT

DECISION 2025-8

Objet : Contrat avec l'Association « DROIT DE CITE » pour la co-organisation d'une action culturelle dans le cadre des « Enchanteurs 2025 » : Concert de « ALEE & MOURAD +NO MONARK ».(la rue KETANOU)

La participation effective de la ville est de 4 000,00 euros TTC .

DECISION 2025-9

Objet : Contrat avec l'association « WIZZ » pour l'organisation du spectacle de Willy CLAEYSSENS : « Fils Unique d'une Famille Nombreuse » à l'Espace Jean FERRAT.

Le montant de la prestation s'élève à 1 540,00 euros HT

DECISION 2025-10

Objet : Contrat avec l'association « WIZZ » pour l'organisation du spectacle de Willy CLAEYSSENS : « Y a des fois je n'aimerais pas être moi » à l'Espace Jean FERRAT.

Le montant de la prestation s'élève à 1 540,00 euros HT

DECISION 2025-11

Objet : Fixation des tarifs pour la programmation culturelle 2025 à l'Espace Jean FERRAT

Le tarif unique de la billetterie est fixé à 3,00 euros le ticket pour tous les spectacles de la programmation culturelle 2025 à l'Espace Jean FERRAT et la gratuité pour les moins de 18 ans.

DECISION 2025-12

Objet : Renouvellement de contrat d'acquisition de progiciels et de prestations de services pour la comptabilité et la paye.

Le montant annuel de la prestation « droit d'utilisation » est de 6 921,00 euros HT

DECISION 2025-13

Objet : Contrat avec le Centre Régional de Formation des Professionnels de l'enfance pour des séances de formation sur l'Analyse des pratiques professionnelles 2025 à la Micro crèche Olly Bouli.

Le montant de la prestation s'élève à 972, 00 euros TTC (pour 6h de formation pour 6 participants)

-Formation obligatoire imposée par la CAF depuis 2023.

DECISION 2025-14

Objet : Adhésion à l'association « VACANCES OUVERTES ».

Le montant annuel de l'adhésion est de 250,00 euros

DECISION 2025-15

Objet : Participation des familles au Centre de Loisirs d'été 2025 pour adolescent de 12 à 17 ans- Augmentation de 2 euros par semaine

	Tarif période Anglois	Tarif période Extérieur	Tarif semaine Anglois	Tarif semaine Extérieur
De 0 à 5100€	122	158	47	61
De 5 101€ à 6 900€	132	172	50	67
De 6901€ à 10 500€	152	197	57	74
Au-delà de 10 500€	182	242	69	93

DECISION 2025-16

Objet : Participation des familles au Centre de Loisirs d'été 2025 pour les enfants de moins de 12 ans
- Augmentation de 2 euros

	Tarif période Angrois	Tarif période Extérieur	Tarif semaine Angrois	Tarif semaine Extérieur
De 0 à 5100€	141	175	52	66
De 5 101€ à 6 900€	146	188	54	72
De 6901€ à 10 500€	171	220	64	86
Au-delà de 10 500€	199	250	74	100

DECISION 2025-17

Objet : Tarif de participation forfaitaire des familles pour le centre de loisirs sans hébergement 4-13 ans des vacances de d'avril 2025 Augmentation de 2 euros.

	Tarif semaine
Jusqu'à 5 100 €	37 €
De 5 101 à 6 900 €	42 €
De 6 901 à 10 500 €	52 €
Au-delà de 10 500 €	62 €

DECISION 2025-18

Objet : Tarif de participation forfaitaire des familles pour le centre de loisirs sans hébergement 12-17 ans des vacances d'avril 2025-Augmentation de 2 euros

	Tarif semaine
Jusqu'à 5 100 €	32 €
De 5 101 à 6 900 €	37 €
De 6 901 à 10 500 €	42 €
Au-delà de 10 500 €	47 €

DECISION 2025-19

Objet : Tarif de participation forfaitaire des familles pour le centre de loisirs sans hébergement 12-17 ans des vacances de la Toussaint 2025-Augmentation de 2 euros

	Tarif période	Tarif semaine (majoré)
Sans ATL Jusqu'à 5 100 €	53 €	32€
De 5 101 à 6 900 €	58 €	37 €
De 6 901 à 10 500 €	63 €	42 €
Au-delà de 10 500 €	78 €	47 €

DECISION 2025-20

Objet : Tarif de participation forfaitaire des familles pour le centre de loisirs sans hébergement 4 -13 ans des vacances de la Toussaint 2025-Augmentation de 2 euros

	Tarif période
Sans ATL Jusqu'à 5 100 €	37 €
De 5 101 à 6 900 €	42 €
De 6 901 à 10 500 €	52 €
Au-delà de 10 500 €	62 €

DECISION 2025-21

Objet : contrat d'abonnement au logiciel « ADOBE » avec la société MICRO SYNERGIE SYSTEME.
Le montant de l'abonnement annuel s'élève à 929,88 euros HT

DECISION 2025-22

Objet : Contrat avec la société « FLANDRES ARTOIS PAYSAGES » pour les travaux d'extension du cimetière.
Le montant de la prestation s'élève à 9 520,00 euros HT

DECISION 2025-23

Objet : Contrat avec la société « L'UNIVERS DU VEGETAL » pour l'analyse des sols du Stade Pierru.
Le montant de la prestation et les frais de transport s'élève à 228,00 euros HT

DECISION 2025-24

Objet : Contrat avec la société « VEOLIA » pour la réalisation de mesures de poteaux d'Incendie.
Le montant de la prestation s'élève à 2 280,00 euros HT

DECISION 2025-25

Objet : Admission en non-valeur

Titre 26 de 2024 : montant de 64.41 €. Pour ce titre le comptable invoque une demande d'admission en non-valeur pour créance irrécouvrable

DECISION 2025-26

Objet : Contrat avec la Compagnie 3.6/3.4 pour une représentation de spectacle « L'homme en V » le 5 juillet 2025

Le montant de la prestation s'élève 1 769,96 euros comprenant les frais de transport.

Séance levée à 21 h00

La secrétaire,

CHAUMERET Angélique



Signature of Angélique Chaumeret, accompanied by the official seal of the commune of D'Angres.

La Maire,

PEYTON Anouk



Signature of Anouk Peyton, accompanied by the official seal of the commune of D'Angres.

